

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT À L'ÉTRANGER

Département de *Cantal*

SIGNALEMENT

N. *Sieur* *Proelet* *Jean Baptiste*  
 profession *Brigadier sédentaire de forêt*  
 natif de *Chreus* dép<sup>t</sup> de *l'Aisne*  
 demeurant à *Aurillac*  
 allant à *Metz* dép<sup>t</sup> de *Lorraine*  
 et de *Paris*  
 âgé de *54* ans taille d'un mètre *84* centes  
 cheveux *Blonds* front *de couverts*  
 sourcils *id* yeux *gris*  
 nez *Moyen* bouche *Moyenne*  
 barbe *Blonde* menton *rand*  
 visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS

*Petite loupé au dessous de l'œil  
droit et amputé du bras gauche*

PIÈCES DÉPOSÉES

*1 Demande sur timbre*

Fait à *Aurillac* le *29* juillet  
mil huit cent quatre vingt *dix-neuf*.

Signature des témoins

Signature du porteur

*Jury*  
*Altimayre*

*Proelet*

N° *2* du Registre

1899

*Préfets*

*Je vous prie de vouloir  
report à l'effet  
à Metz, St Privat  
bourg et à Bruxelles*

*vous voudrez bien  
m'accueillir favorable,*

*Monsieur le Préfet  
le plus respectueux*

*Fait à Aurillac.*

Signature

*Monsieur*

1899

*L'adjoint*

*Altimayre*



Aurillac le 29 Juillet 1899



Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me délivrer un passeport à l'effet d'être autorisé à me rendre à Metz, St. Privat (Allemagne), au Luxembourg et à Bruxelles (Belgique).

Dans l'espoir que vous voudrez bien réserver à ma demande un accueil favorable,

Puisse agréer, Monsieur le Préfet l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Boclet

Brigadier Titulaire des Forêts à Aurillac.

Vu pour légalisation de la Signature  
apposée ci dessus de Monsieur

Boclet

Aurillac, le 29 Juillet 1899

Le Maire, L'adjoint

A. Aubert

